

SIVU DES FONTAINES

COMPTE RENDU SOMMAIRE SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 18 avril 2011

PRESENTS :

Madame METRAL Marie-Antoinette, Présidente, Messieurs CARTIER Bernard, 2ème Vice Président, DUNAND Jacky, 1er Vice Président, ANTHOINE Eric, DE NAVACELLE Jean-Maurice, GUYOT François délégués titulaires, DESGRANGES Yannick, DUMAINE Pierre, HUGARD Pierre, MISSILLIER Eric, POURRET Alain, délégués suppléants

ABSENT :

Monsieur BOISIER Antoine (excusé)

Début de la séance à 19 h 30

➤ Comptes Administratifs 2010

Madame la Présidente présente les comptes administratifs 2010 qui s'établissent comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat de clôture
BUDGET PRINCIPAL			
Investissement	45 028,96	123 744,82	+ 78 715,86
Exploitation	60 879,95	258 409,84	+ 197 529,89
BUDGET ANNEXE			
Investissement	18 325,01	61 784,07	+ 43 459,06
Exploitation	108 121,49	207 595,84	+ 99 474,35

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2009.

➤ Affectation des résultats du Budget Principal

Madame la Présidente expose au Comité Syndical que le résultat de clôture 2010 de la section de fonctionnement du budget principal du S.I.V.U. s'élève à **197 529,89 euros**.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'inscrire la totalité de l'excédent de fonctionnement 2010 soit **197 529,89 euros** en excédent reporté de la section de fonctionnement du budget primitif 2011.

➤ Affectation des résultats du Budget Annexe

Madame la Présidente expose au Comité Syndical que le résultat de clôture 2010 de la section de fonctionnement du budget annexe du S.I.V.U. s'élève à **99 474,35 euros**.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'inscrire la totalité de l'excédent de fonctionnement 2010 soit **99 474,35 euros** en excédent reporté de la section de fonctionnement du budget primitif 2011.

➤ Comptes de Gestion 2010

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que les comptes de gestion du budget principal et du budget annexe du S.I.V.U. dressés pour l'année 2010 par M. le receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

➤ **Budgets Primitifs 2011**

Madame la Présidente rappelle aux membres du Comité Syndical la nécessité d'élaborer un budget en T.T.C. pour les contrats en affermage et un budget en H.T. pour le contrat en régie.

	Dépenses	Recettes
BUDGET PRINCIPAL T.T.C.		
Investissement	1 365 289	1 365 289
Exploitation	290 130	290 130
BUDGET ANNEXE H.T.		
Investissement	202 194	202 194
Exploitation	386 951	386 951

➤ **Participation du budget annexe au budget principal - Travaux d'investissement**

Madame la Présidente rappelle l'obligation fiscale d'utiliser deux budgets distincts, l'un T.T.C. (budget principal) et l'autre H.T. (budget annexe) et ce en raison des modes de gestion existants à savoir la régie et l'affermage à la date du transfert de la compétence intégrale " eau potable " des communes de Châtillon sur Cluses, La Rivière Enverse et Saint Sigismond au S.I.V.U. des Fontaines.

Cette situation transitoire perdurera jusqu'au 31/07/2013, date à laquelle le S.I.V.U. adoptera un mode de gestion unique.

Dans cette période de transition, le budget principal a vocation à porter les investissements communs.

En conséquence, par dérogation à l'article L 2224-1 du CGCT qui prévoit le principe d'équilibre budgétaire des SPIC, mais dans le respect des conditions posées par le Conseil d'Etat (CE 9 avril 1999 " Commune de Bandol "), il s'avère donc indispensable d'inscrire une participation du budget annexe à ces travaux qui s'articulera de la façon comptable suivante : la participation sera inscrite au compte 131 en section d'investissement (SI) du budget principal comme une subvention d'équipement classique. Pour le budget annexe, comme le prévoit la réglementation, la subvention sera inscrite en dépense de la section d'exploitation (c/6742) l'équilibre budgétaire étant assuré par l'inscription d'une recette au compte 777/042 en section d'exploitation et d'une dépense au compte 1391/040 en section d'investissement.

Par cette participation, sans préjudice fait aux usagers de Châtillon sur Cluses, il s'agit de faire en sorte que tous les usagers participent au financement de l'ensemble des investissements qui sont portés par le seul budget principal comme cela sera le cas à la fin de la période de transition.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la participation du budget annexe au budget principal pour financer en partie les investissements communs supportés par le budget principal et ce, selon le schéma comptable précisé ci-dessus.

➤ **Travaux de désinfection des sources et de renforcement du réseau AEP - Programme 2011**

Madame la Présidente rappelle la nécessité d'engager les travaux de renforcement du réseau d'alimentation en eau potable du Syndicat.

Le coût global du programme 2011 se décompose de la manière suivante :

TRAVAUX	LOT	H.T.	TVA	T.T.C.
01 - travaux de désinfection des sources en eau potable		109 750,00	21 511,00	131 261,00
02 - travaux de canalisations, génie-cil et équipements hydrauliques		614 000,00	120 344,00	734 344,00
TOTAL		723 750,00	141 855,00	865 605
Honoraires Maîtrise d'œuvre		32 568,75	6 383,48	38 952,23
CSPS		3 000,00	588,00	3 588,00
Divers (publicité,...)		2 000,00	392,00	2 392,00
Sous-Total		37 568,75	7 363,48	44 932,23
Honoraires SED 74		17 703,74	3 469,93	21 173,67
TOTAL GENERAL Programme 2011		779 022,49	152 688,41	931 710,90

Afin de lancer cette opération, il est nécessaire d'engager aujourd'hui les consultations travaux. Madame la Présidente propose de mettre en concurrence les entreprises sur la base d'une procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des marchés publics.

Parallèlement, une consultation auprès de Coordonnateurs Sécurité et Protection de la Santé est en cours pour une mission de niveau trois.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel de l'opération 2011 d'un montant de **779 022,49 € H.T.**,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager une consultation travaux sur la base d'une procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des marchés publics
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le marché de travaux dans le cadre de l'enveloppe prévisionnelle présentée ci-dessus (865 605 € TTC)
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le marché de coordination sécurité pour un montant estimé de 3 588 euros TTC.
- **DONNE** pouvoir à Madame la Présidente pour signer toutes les pièces nécessaires et assurer la bonne suite de cette opération
- **RAPPELLE** que les crédits nécessaires à l'exécution de ces marchés sont inscrits au budget primitif 2011.

➤ **Autorisation accordée au S.M.D.E.A. de percevoir les subventions de l'Agence de l'eau pour le compte du SIVU des Fontaines et de les reverser à la collectivité**

Madame la Présidente informe les membres du Comité Syndical que les demandes d'aide financière auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse concernant les opérations suivantes :

1 - CHATILLON SUR CLUSES et ST SIGISMOND : travaux de désinfection des ressources en eau, évaluée à 109 750€ H.T.

2 - Travaux de renforcement du réseau AEP évaluée à 2 040 000€ H.T.

ont été retenues au titre de la programmation 2011, les travaux de simple désinfection au titre des aides classiques de l'Agence et les travaux de renforcement de l'alimentation en eau au titre de la solidarité rurale.

A ce titre, Madame la Présidente précise qu'il convient de délibérer pour autoriser le SMDEA à percevoir pour le compte du SIVU des Fontaines les subventions attribuées par l'Agence de l'Eau et à les verser au SIVU des Fontaines.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- AUTORISE le SMDEA à percevoir pour le compte du SIVU des Fontaines les subventions attribuées par l'Agence de l'Eau au titre des travaux cités ci-dessus et à les verser au SIVU des Fontaines.

➤ **Prospective financière réalisée par KPMG**

Madame la Présidente tient à préciser que l'étude réalisée par KPMG en 2009 doit être considérée comme le support indispensable à toute réflexion notamment en matière de tarification.

Cependant, d'une part elle doit être adaptée en fonction du phasage et du coût des travaux par rapport aux prévisions initiales et d'autre part il convient de prendre en considération l'état de la trésorerie du S.I.V.U.

➤ **Journée de l'Eau à MEGEVE**

Madame la Présidente informe le Comité Syndical de son intervention en qualité de présidente du S.I.V.U. des Fontaines lors de la Journée de l'eau le 17/05/2011 à Megève.

La séance est levée à 20h45